



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Santé

Question écrite n° 66388

Texte de la question

M. André Aschieri interpelle M. le ministre des affaires étrangères sur le grave problème de l'insuffisance des traitements et du suivi des personnes atteintes du VIH dans les pays en voie de développement. Si ceux-ci regroupent 95 % des malades, la plupart des traitements sont destinés aux pays industrialisés. En Côte-d'Ivoire par exemple, 11 % de la population est contaminée et seulement 500 personnes bénéficient de soins adaptés. A cela s'ajoute la question du coût excessif des médicaments en contradiction avec la faiblesse des revenus. Aussi, face à cette situation alarmante, il lui semble indispensable de renforcer l'aide humanitaire et de débloquer des fonds pour faciliter l'accès au traitement anti-VIH. Il souhaite savoir quels sont les projets qu'envisage de mettre rapidement en oeuvre le Gouvernement français.

Texte de la réponse

Au titre de l'aide bilatérale aux pays de la zone de solidarité prioritaire, ce sont près de 100 millions de francs (15,34 millions d'euros) qui sont affectés annuellement à des projets de lutte contre le VIH-SIDA, animés par une centaine d'assistants techniques ou par des organisations non gouvernementales dans quarante-trois pays. Ces projets s'inscrivent dans les cinq priorités stratégiques définies par le ministère des affaires étrangères : approche globale de la prise en charge (médicale et extramédicale), vision régionale (mise en oeuvre de synergies, renforcement des partenariats), implication des partenaires non gouvernementaux et des personnes atteintes, stabilisation et pérennisation des acquis en soutenant le renforcement des systèmes nationaux de santé, et développement de la recherche appliquée. Sur le plan de la recherche orientée vers les problématiques spécifiques des pays du Sud et du VIH-SIDA, la France a consacré, en 2000, 28 millions de francs (4,27 millions d'euros) au soutien des programmes de l'agence nationale de recherche sur le sida (ANRS-AC12). La France est également à l'origine du projet de solidarité thérapeutique hospitalière pour la prise en charge des personnes infectées par le VIH-SIDA, qui devrait permettre de renforcer la capacité d'un certain nombre de structures de santé du Sud à prendre en charge, de manière globale et adaptée, les personnes touchées. Des partenariats directs entre hôpitaux du Nord et du Sud sont en cours de constitution et devront faciliter l'extension du nombre de sites aptes à prescrire puis à contrôler les traitements, donc l'accroissement du nombre de personnes recevant des traitements efficaces. Au sein de l'Union européenne, la France soutient le plan accéléré de lutte contre le VIH-SIDA, la tuberculose et le paludisme proposé en novembre 2000 et qui permettra la mobilisation de fonds européens pour renforcer les systèmes de santé et soutenir le tissu associatif et communautaire. Pour ce qui concerne l'accès aux médicaments à faible prix, la France s'implique dans la négociation des accords ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce) au sein de l'OMC afin de faire reconnaître la spécificité des produits de santé. Enfin, la France est particulièrement active dans la mise en oeuvre du fonds mondial santé SIDA, proposé à la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH-SIDA et les sommets du G8 d'Okinawa et de Gênes. Au sein du groupe de travail transitoire qui établit actuellement les règles de fonctionnement de ce fonds, la France est très attentive à ce que l'accès aux traitements antirétroviraux soit retenu comme un des éléments prioritaires de la lutte contre la pandémie. La France a déjà promis d'affecter 150 millions d'euros à ce fonds.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66388

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5386

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6602